**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 39 (1913)

Heft: 24

Wettbewerbe

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

500 m. de l'embouchure. A cet endroit, l'eau est reprise par un autre groupe de 2 moto-pompes et refoulée à l'extérieur. Les conduites d'aspiration sont composées de tuyaux en fer de 102 mm. de diamètre intérieur et de tuyaux flexibles en caoutchouc. Le refoulement se fait dans une conduite en tôle de 250 mm. de diamètre. Des vannes, intercalées de distance en distance dans la conduite, permettent le changement des tuyaux détériorés ou le prolongement de la conduite sans arrêter les pompes du relais.

Ventilation. — La ventilation du souterrain est assurée par un ventilateur Farcot de 1 m. 50 de diamètre, actionné par un moteur de 50 HP. L'air du dehors est envoyé à l'avancement par une conduite en tôle de 350 mm. de diamètre intérieur.

A une distance de 1000 mètres, le débit est de 60 m³ par minute.

Obs. — Les renseignements concernant la tête nord du Tunnel, nous ont été communiqués par M. Gruner, ingénieur de l'attaque France.

# Nouveau palais fédéral de justice, à Lausanne.

Rapport du jury.

Nº 15. Alea jacta est. Ce projet comporte un cube considérable avec trop de locaux orientés au nord. Le motif d'entrée est beaucoup trop important pour l'ensemble du plan; par contre, les pavillons des extrémités sont beaucoup trop exigus. Il y a un luxe d'escaliers, dont plusieurs sur la face principale qui aurait pu être mieux utilisée. L'agrandissement symétrique du projet, avec ses passages, donne un développement trop considérable à la façade et nécessiterait des trajets considérables. Le système d'agrandissement par bâtiments isolés reliés par galeries intermédiaires n'est pas heureux, car il complique les services en allongeant inutilement les parcours. La variante avec agrandissement asymétrique ne remédie que partiellement a ces défauts et nuirait à l'effet produit par la façade. Cette dernière a trop l'aspect d'un hôtel avec ses dépendances. La partie traitée en socle est trop importante et donne une mauvaise division de façade en deux parties trop égales.

N° 20. Le droit. Ce beau projet, original et intéressant, prévoit l'entrée principale sur la petite face située à l'ouest. Il y a là un double inconvénient, celui d'exposer l'entrée à la pluie et au vent et celui de placer, après l'agrandissement, une très grande quantité de locaux au nord. Bon groupement des locaux et des escaliers. Il est à remarquer que, pendant la première période, la circulation serait mauvaise. Le fait de placer l'escalier principal à une extrémité du bâtiment entraîne la création de corridors très longs. En outre la circulation présente une solution de continuité pendant toute la période provisoire. Façades modernes, intéressantes, mais dans un caractère peu en rapport avec la situation de l'édifice.

Nº 25. Salus publica suprema Lex. La composition du plan, avec avant-cour profonde pour sa largeur située au midi, est défectueuse, mais le projet est intéressant. Certaines parties du plan laissent à désirer au point de vue de la construction architecturale; la circulation est tortueuse

et les escaliers latéraux sont éclairés en second jour. Beaucoup de place perdue. La bibliothèque occupe inutilement une des meilleures places de la façade principale. Les agrandissement sont logiques, mais excentriques et avec communications brisées. Les façades ne manquent pas de caractère, mais sont d'une architecture qui ne serait pas à sa place dans le parc de Mon-Repos. L'auteur a cru devoir corriger le défaut de l'excès de profondeur de sa cour dans sa perspective.

N° 32. Sévère. Le plan est logique mais manque un peu de caractère monumental. Les locaux sont en général bien placés, cependant le magasin des volumes occupe une place importante sur la face principale, ce qui est une erreur. L'agrandissement en arrière-corps à l'est porterait une ombre préjudiciable sur la face postérieure dès le matin. Cet agrandissement n'améliore du reste en rien le projet primitif, lequel étant symétriquement conçu paraîtrait inachevé. Façades médiocres.

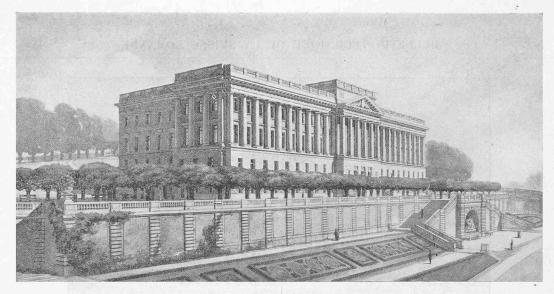
N° 34. Sans déblais. Projet d'aspect monumental, mais avec mauvaise disposition de bureaux et locaux orientés au nord. Ce défaut est encore accentué dans le projet définitif, la plupart des locaux de l'agrandissement étant également orientés de la même façon. L'éclairage de certaines parties du plan est en outre défectueux. Trop de place perdue. Bonnes façades, trés étudiées, spécialement en ce qui concerne le motif central. Les pavillons d'angle sont un peu trop ajourés, ce qui leur enlève le cachet de solidité désirable. Cube de construction trop considérable.

N° 37. Mai 1974. Plan symétrique bien étudié, mais offrant de graves inconvénients au point de vue pratique et un grand nombre de bureaux placés au nord. Grande galerie centrale éclairée uniquement par des jours du haut. Cube beaucoup trop considérable. En outre les façades prennent un trop grand développement, l'agrandissement étant prévu en pavillons latéraux isolés, reliés au bâtiment principal par des passages. Façades bien étudiées et dénotant une grande habileté chez son auteur, mais n'ayant pas le caractère sérieux que comporte un palais de justice.

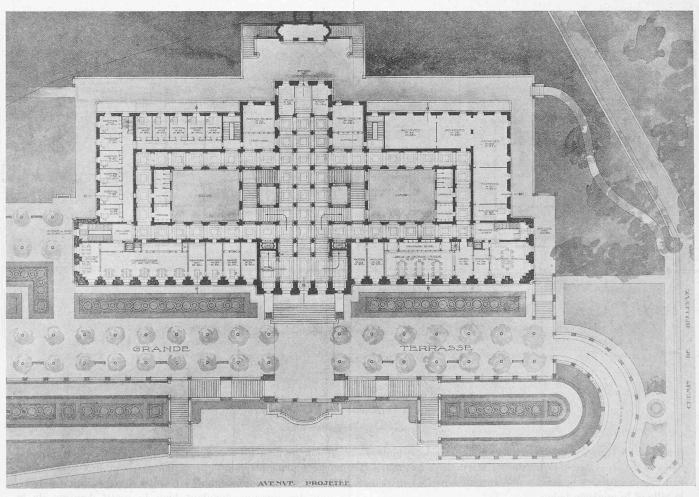
Nº 39. La justice n'est pas de ce monde. Bon plan condensé avec bon groupement de locaux et heureuse disposition des escaliers. Les salles d'audience et locaux de la présidence sont particulièrement bien placés. Les agrandissements latéraux s'incorporent mal au plan primitif et lui sont nuisibles. Ils comportent des salles d'audience trop carrées et une fâcheuse disposition des baies éclairant les nouveaux bureaux de juges. Façades peu monumentale et monotone, surtout dans le projet agrandi.

Nº 40. Mercure. Beau projet au point de vue artistique, soit comme étude de plan, soit comme façades. Bonne disposition d'escalier et bon groupement de locaux, mais avec trop d'importance donnée au vestibule, qui n'atteint pas moins de 158 mètres après l'agrandissement, ce qui constitue un luxe inadmissible. La galerie sur le dit au 2<sup>mo</sup> étage paraît exigüe. Belles façades bien étudiées, dans une architecture ayant du caractère et de la noblesse, l'ensemble est malheureusement trop considérable, notamment en ce qui concerne les vestibules.

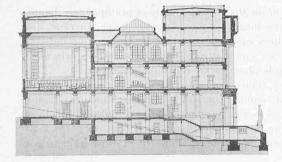
N° 44. Sub lege Libertas. Bonne étude comme composition architecturale, en plan et en façades, dénotant chez son auteur un réel talent. Ce projet grandiose atteint malheureusement un cube tout à fait inadmissible, hors de proportion avec le but proposé et ne fournissant aucune solution



Perspective.



Plan du rez-de-chaussée — 1:800.

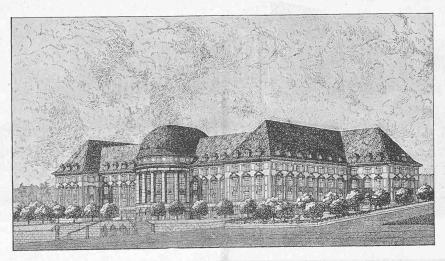


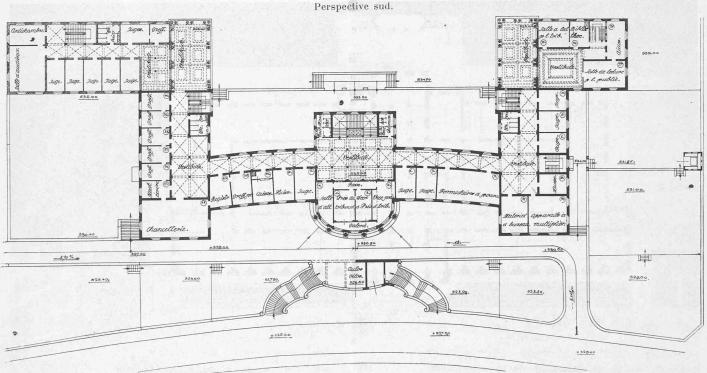
Coupe en travers — 1:800.

IIIe prix : projet « Juro », de MM. A. Olivet et A. Camoletti, architectes, à Genève.

## CONCOURS POUR LE PALAIS FÉDÉRAL DE JUSTICE

Clichés de la Schweiz. Bauzeitung.





Plan du rez-de-chaussée surélevé — 1 800. IV° prix : projet « Plaidoyer » de M. J. Grob, à Zurich.

Clichés de la Schweiz. Bauzeitung.

pratique. A signaler une heureuse étude de transformation des voies d'accès dans le quartier de Martheray, qui fournirait une dévestiture beaucoup plus directe entre le centre de la ville et le nouveau palais.

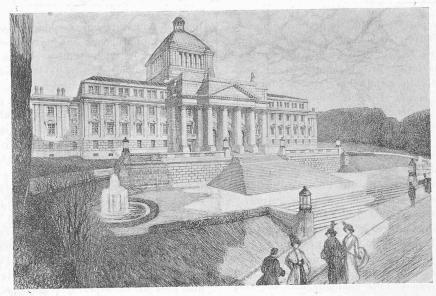
Nº 46. Acropotis. Joli plan, clair et simple, avec bonne disposition de locaux et escaliers, mais trop grand développement des dégagements, cours et vestibules. L'agrandissement, par contre, plaçant au nord tous les nouveaux bureaux est malheureux. Façades manquant de grandeur avec pavillons trop exigus aux extrémités,

Nº 53. Bonne chance. Plan clair et de construction facile, avec locaux bien groupés et bonne disposition des escaliers, des locaux de la présidence, de la bibliothèque et des salles d'audience. L'agrandissement plaçant les bureaux au nord et créant deux petites cours fermées est très défectueux et

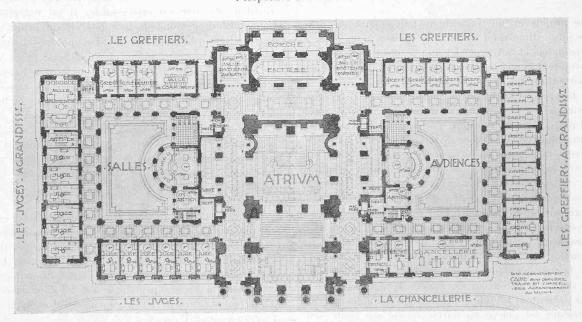
donne de mauvaises proportions à la façade postérieure. La façade principale, en deux variantes, est intéressante comme étude, sauf certains détails laissant à désirer. Jolie disposition des terrains épaulant bien le motif d'entrée de la façade.

N° 54. Dent du Midi. Plan simple et pratique avec bonne disposition des locaux et escaliers. Le palier d'arrière des grands escaliers aux étages est trop mesquin. L'agrandissement crée des cours étroites et profondes en plein nord fermant trop le plan. Façades manquant de charme.

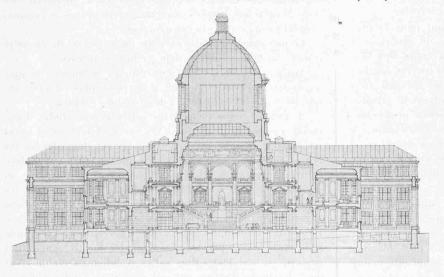
Nº 68. Lex. (Lettres non teintées.) Projet présentant des qualités, soit comme plan, soit comme architecture. Bonne disposition des locaux, bureaux et salles d'audience. Couloirs clairs mais un peu allongés. L'aménagement du corps central est un peu compliqué et comporte un escalier principal



Perspective sud-ouest.



Plan du rez-de-chaussée principal — 1:800.



Coupe en long -1:800.

V° prix : projet «Diane » de M. J. Austermeyer, architecte, à Lausanne.

CONCOURS POUR LE PALAIS FÉDÉRAL DE JUSTICE

Clichés de la Schweiz. Bauzeitung.

placé à tort sur la face postérieure dès le premier étage, ce qui nécessite un trajet trop considérable pour l'accès à la grande salle d'audiences. Les agrandissements donnent une longueur exagérée à la façade principale, qui touche presque aux extrémités de la propriété. Les façades sont bien étudiées, dans un style simple et sérieux d'un bon caractère. Le calcul du cube de construction et le devis font défaut, mais ce cube dépasse en tout cas de beaucoup la moyenne des projets restants.

Nº 84. Dernière instance. Joli plan de château, avec cour d'honneur très profonde au midi, fermée par un portique. Le mouvement de façade est intéressant, mais n'est malheureusement pas dans le caractère d'un palais de justice. Il enlève trop de soleil aux parties centrales sur cour. Le projet définitif agrandi donne un très grand développement en façade et en couloirs. Le plan de la variante est mieux dans le caractère requis, et corrige en partie les défauts signalés ci-dessus. Sa façade est intéressante, mais accuse un peu trop ses origines italiennes. Jolie maquette coloriée, très finement exécutée. Ce projet est éliminé, mais non sa variante.

Douze projets et une variante restant encore en présence, le jury estime qu'il y a lieu de passer à un dernier tour d'élimination et fait procéder à la vérification des cubes de ces projets. Les éliminations faites au cours de cette opération portent sur les projets suivants :

Nº 8. Bon jour. Plan en fer à cheval et deux cours ouvertes sur la face postérieure, de conception intéressante, claire et pratique en ce qui concerne la première période. Les locaux sont également bien disposés, mais il y a trop de place perdue en dégagements. La partie centrale de la face postérieure, restant en retrait des ailes pendant la première période, est critiquable. Sur la face principale, le motif central manque d'importance et n'affirme pas assez l'entrée. Pour l'agrandissement, l'auteur, tout en fermant les cours, évite cependant d'avoir des locaux orientés au nord. Cet agrandissement, nécessiterait toutefois la démolition et la reconstruction de la façade postérieure du corps central, ainsi que la création d'un second escalier principal, ce qui présente un grave inconvénient. Façade sérieusement étudiée mais présentant toutefois un excès de colonnes. L'attique supérieure est placée en portée fausse sur toute son étendue, ce qui est peu constructif. Maquette intéressante, mettant en évidence la bonne utilisation du terrain.

N° 35. Serto. Joli plan surtout intéressant pour la première période. Les dégagements sont clairs, le groupement des locaux et escaliers est bon. Ce projet a cependant l'inconvénient de disposer au nord une notable partie des bureaux. Deux escaliers principaux, peut-être un peu trop importants, aboutissant à des galeries relativement étroites et non sur un vestibule central, ce qui serait préférable. L'agrandissement asymétrique contre la face orientale est excentrique, ce qui a obligé l'auteur à créer un nouvel escalier. Cette disposition, peu recommandable, nuit à l'aspect général de la façade. Celle-ci est du reste bien étudiée. Ce projet serait fort coûteux.

No 52. Piranesi. Bon plan, bien étudié, simple et clair, d'aspect monumental. Beaucoup de place perdue en dégagements et cours, notamment au rez-de-chaussée. Les entrées secondaires aux deux extrémités sont bien placées, mais trop vastes. L'agrandissement est beaucoup moins heureux et nuit à la valeur pratique du plan, en ce sens que

tous les nouveaux bureaux des juges et greffiers seraient orientés au nord, chose inadmissible dans notre climat. Très bonnes façades, bien étudiées et bien dans le caractère de palais de justice. Toutefois les trois entrées principales placées dans le socle sont mesquines.

Nº 55, Justitia. Bon plan simple et pratique, avec groupement rationnel des divers locaux, sauf en ce qui concerne la caisse qui est mal placée. Bonne disposition de doubles escaliers aboutissant à un vestibule central et dégagement bien éclairés. Bonne orientation de tous les locaux, aucun bureau n'étant placé au nord, même avec l'agrandissement. Celui-ci est conçu d'une manière logique sans cours fermées, ce qui est avantageux, et en évitant le prolongement exagéré des façades. La forme brisée du plan est par contre moins heureuse et pourrait facilement être ramenée à une position normale, sans nuire à l'harmonie générale de l'ensemble. L'extrémité postérieure des ailes de l'agrandissement pourrait être beaucoup améliorée. Toute la partie postérieure du plan présente un aspect trop découpé. La façade principale est bonne, calme et bien étudiée. L'étude perspective du vestibule d'entrée est intéressante. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas donné la face latérale du projet agrandi, laquelle serait du reste forcément monotone et sans caractère monumental.

Nº 65. Die Probe. Plan clair et simple avec bonne disposition d'escaliers et locaux. Les dégagements consistant en longs corridors placés entre pièces principales et locaux de service, enlèvent tout caractère monumental à ce plan. L'agrandissement en prolongation des deux arrière-corps latéraux est normal et n'apporte aucun changement à la face principale primitive. Façades logiques, mais d'une architecture monotone et peu intéressante. Les façades latérales, après l'exécution complète, ne présentent pas une solution suffisante.

Nº 76. Motto Jus. Le plan symétrique et ouvert est conçu sur une donnée simple et pratique, avec bonne disposition des accès, escaliers et locaux. L'escalier principal de belles dimensions aboutit à chaque étage à un grand hall. Les locaux des aides, bibliothécaire, etc., sont mal placés au centre de la façade principale au rez-de-chaussée. Leur déplacement nécessiterait un remaniement complet du plan. L'agrandissement conçu d'une façon heureuse, donnerait cependant des façades latérales monotones. Jolies façades dans le caractère bernois, mais ne convenant pas à l'emplacement proposé pour la construction.

Le jury écarte enfin la variante du projet Nº 84 Dernière instance dont la critique a déjà été faite ci-dessus.

Après cette longue série d'opérations, à laquelle le jury a consacré deux jours et demi, il ne reste plus en présence que les 5 projets dont suit la description critique.

No 19. Quo vadis. Projet très sérieusement étudié, d'une bonne composition au point de vue architectural et ayant un caractère monumental, tout en restant dans des limites normales. Plan simple et classique, bien éclairé, avec entrée centrale et escalier principal allant du rez-de-chaussée au premier étage. Deux escaliers latéraux encastrés dans les cours relient tous les étages. Une entrée de service dans l'avant-corps ouest sert d'accès à la remise pour vélos. Bonne distribution des locaux et des dévestitures. La grande salle est bien à sa place. En général, les locaux sont plutôt grands, surtout les petites salles d'audiences établies sur deux hauteurs d'étages, ce qui contribue à augmenter le

cube de construction un peu élevé. Ce projet présente cependant l'inconvénient de placer plusieurs bureaux de greffiers au nord. L'agrandissement est disposé d'une façon logique et harmonieuse, encadrant bien la façade et formant avantcour largement ouverte. Tous les locaux y sont bien orientés. L'avant-terrain avec rampes pour voitures et escalier monumental au centre est très heureusement traité. Bonnes façades bien étudiées, avec caractère sans être trop sévères. Toutefois, il semble que la façade principale gagnerait à la simplification des pavillons latéraux, tout en donnant plus de hauteur au motif central.

Nº 33, Juro. Plan classique bien étudié et intéressant, avec bonne disposition des locaux, dégagements et escaliers. Un seul rez-de-chaussée, mais surélevé et entresol en prévision en partie de l'agrandissement. Le grand vestibule est inutilement encombré de colonnes et, étant donné qu'il y a deux escaliers principaux, ceux-ci paraissent un peu trop importants. L'étude de ce projet a été basée sur le programme complet, agrandissement compris, dont on a retranché les parties les moins en vue pour la première période, ce qui a permis de donner plus d'unité à l'ensemble de la construction. Ce procédé, très logique, a cependant eu pour conséquence de laisser un peu trop de locaux disponibles pour la période primitive et d'en augmenter le coût. Dans le projet agrandi, 5 bureaux de greffiers sont mal orientés au nord. En outre, il y a une antichambre commune à deux petites salles d'audiences, ce qui n'est pas conforme au programme mais pourrait se corriger. Façades très classiques et bien étudiées. Il paraît cependant au jury qu'il y a abus de colonnes, lesquelles pourraient avantageusement être remplacées, soit par des pilastres, soit par des piliers dans les ailes, de manière à donner à la façade un aspect plus moderne. Le socle est en outre trop élevé, mais ce défaut est habilement corrigé, en façade principale, par une rangée d'arbres. L'auteur de ce projet a placé sa construction assez en arrière de l'avenue, ce qui donne une terrasse un peu élevée, à laquelle on accède par deux escaliers à l'ouest et au centre et par un raccordement carrossable un peu rapide à l'est. Cette terrasse présente l'inconvénient de trop masquer la partie basse de l'édifice, ce qui a sans doute amené l'auteur à augmenter un peu anormalement son socle.

Nº 45. Plaidoyer. Bon plan, simple et pratique dans les données générales, avec mouvement de l'açade épousant la courbe de l'avenue. Locaux bien disposés, grand escalier principal aboutissant à chaque étage à un grand vestibule, mais trop de place perdue en dégagements, surtout dans les retours en ailes après l'agrandissement. La disposition des bureaux de la présidence éclairés en second jour est inadmissible. L'agrandissement asymétrique placé en arrière et à l'ouest, nuirait surtout à la façade postérieure, le retrait du pavillon d'agrandissement ne permettant pas d'embrasser d'un seul coup d'œil tout l'ensemble. Façades bien étudiées, architecture monotone, mais présentant de la finesse et de l'harmonie. Les toitures sont lourdes, surtout le motif central ou dôme. L'utilisation des terrains permettant la création d'un local pour automobiles et vélos sous la partie centrale est une heureuse idée.

Nº 62. Diane. Beau plan classique, bien étudié sur une donnée originale et intéressante, avec hall monumental au centre flanqué de deux cours ouvrant sur les faces latérales et arrêtées par des portiques pour la première période. Dans le projet définitif, ces derniers seraient supprimés et remplacés par des agrandissements latéraux fermant les cours. Bonne disposition des locaux et escaliers, sauf en ce qui concerne les bureaux des greffiers, orientés au nord. Façade bien étudiée avec intéressante coupe perspective donnant la décoration du hall. Ce projet occupe une place trop considérable dans le terrain, notamment dans le sens de la profondeur.

Nº 69. Forum Supremum. Plan simple et clair, pratique et économique, avec dégagements bien éclairés et locaux principaux généralement bien groupés. Plusieurs locaux affectent des formes peu classiques et trop tourmentées. Il y a interversion, facile à corriger, entre les bureaux du bibliothécaire et le magasin des volumes. La distribution est en outre un peu confuse dans les parties avoisinant la grande salle d'audiences. Celle-ci n'est éclairée qu'en second jour dans la lanterne de la coupole par un plafond vitré, ce qui paraît insuffisant. L'agrandissement est logiquement placé et sans locaux exclusivement orientés au nord. Façades sérieuses, ne manquant pas de caractère, mais avec trop d'importance donnée à la coupole et à son attique. Bonne utilisation du terrain ne nécessitant pas de déblais exagérés, avec terrasse peu élevée sur l'avenue et deux entrées latérales motivées par des colonnes décoratives, celle de l'ouest avec escalier monumental et celle de l'est accessible aux voitures.

Vu l'effort considérable représenté par ce concours, le jury décide qu'il y a lieu de délivrer les cinq prix fixés comme maximum au programme.

Après longue discussion, parfois un peu vive, mais toujours très courtoise, le jury procède à la votation relative au classement des cinq projets restants après le quatrième tour d'élimination. Cette votation donne le résultat suivant :

Passant ensuite à la répartition de la somme qui lui est allouée comme primes ou acquisitions de projets, le jury, tenant compte de la valeur respective des cinq projets primés, décide de l'établir comme suit :

au	pr	emier	prix	Fr.	5000	
au	20		10	11	4000	
au	30			D	3500	
au	$4^{\circ}$			0	2500	
au	$5^{\circ}$		9	10	1000	
		au to	tal F	r. 1	6 000	

L'ouverture des plis donne comme auteurs des projets primés indiqués ci-dessus, les architectes suivants:

1<sup>er</sup> prix de Fr. 5000. Projet No 19 Quo vadis. MM. Prince et Béguin à Neuchâtel.

2º prix de Fr. 4000. Projet Nº 69 Forum supremum. MM. Bridler et Völki à Winterthour.

3° prix de Fr. 3500, Projet N° 33 Juro. MM. Alfred Olivet et Alexandre Camoletti à Genève.

4° prix de Fr. 2500. Projet N° 45 Plaidoyer. M. Jean Grob à Zurich.

5° prix de Fr. 1000. Projet Nº 62 Diane. M. J. Austermayer à Lausanne. Le jury constate que tous les lauréats remplissent les conditions requises au programme sous lettre A.

#### Conclusion.

Comme conclusion à son travail, le jury est heureux de pouvoir constater le grand intérêt apporté par les architectes suisses à la bonne réussite de ce concours, intérêt qui trouve sa preuve dans le nombre considérable et tout à fait inusité de projets présentés. Ce fait est d'autant plus réjouissant qu'il s'agissait là d'une étude difficile, nécessitant de longs efforts.

La composition du plan, avec un programme ne comportant pas moins de 146 locaux, sans compter les dépendances, avec leur répartition par étage et les relations à ménager entre eux, était loin d'être chose facile. A ces difficultés s'ajoutaient celles de la déclivité du terrain, et, pour brocher sur le tout, la question des agrandissements futurs à prévoir de façon à « ne porter nullement préjudice à l'ensemble ».

Trouver avec cela un tectural ayant à la fois le caractère voulu, le cachet spécial imposé par le cadre, l'aspect monumental et cependant assez simple pour pouvoir rentrer dans des prévisions budgétaires normales, constituant à coup sûr un problème fort attrayant, mais fort ardu à résoudre.

Parmi les solutions présentées, il en est très peu, pour ne pas dire point, qui remplissent toutes les conditions désirables.

Beaucoup de projets simples et logiques à première vue, pèchent par l'absence de tout caractère monumental, à l'intérieur comme en façades. D'autres, et en trop grand nombre, pèchent par l'excès contraire, le côté artistique et purement architectural l'emportant de beaucoup sur les convenances pratiques, sans nul souci des frais considérables qui en pourraient résulter pour les finances fédérales. Ceux-ci ont parfois caché leur faute de composition sous des rendus fort habilement exécutés, qui obtiendraient nécessairement tous les suffrages du public mal informé.

Le jury a dû écarter en outre, à regret, un certain nombre de projets qui, tout en remplissant d'une manière satisfaisante les conditions du programme, comme locaux et comme mérite artistique incontestable, n'en présentaient pas moins un luxe de vestibules, escaliers et dégagements hors de toute proportion avec la circulation restreinte du public dans cet édifice et cela au détrimeut des frais de construction et de chauffage.

Les considérations ci-dessus reviennent à dire que le jury, dans son travail, s'est basé en première ligne sur les convenances pratiques des plans, dont le parti général est toujours difficile à modifier, estimant de moindre importance les questions d'architecture proprement dites, plus facilement susceptibles d'améliorations.

Les points sur lesquels le jury a plus spécialement porté son attention sont les suivants :

Conditions hygiéniques. Laisser le plus possible le soleil arriver sur les façades, en évitant de trop fortes saillies d'avant corps, surtout au midi.

Eviter l'orientation au nord pour les bureaux qui sont habités tous les jours, réservant les parties de plans moins favorisées aux locaux d'un usage moins constant, comme les salles d'audiences, bibliothèque, locaux de service, etc. Bon éclairage et bonne ventilation de tous les bureaux. Dévestitures. Facilités de circulation en évitant le plus possible les trop longs couloirs et les dégagements tortueux.

Mise à portée la plus directe possible du public des locaux qu'il est appelé à fréquenter le plus souvent.

Disposition pratique des escaliers, avec accès directs au vestibule, sans contours inutiles.

Vestibules proportionnés à la circulation probable et bon éclairage de tous les accès.

Cours. Dimensions suffisantes et bonne disposition des cours afin d'assurer l'éclairage et la ventilation des locaux adjacents.

Agrandissement. Disposition logique des agrandissements, assurant les conditions hygiéniques des futurs locaux, sans exagération des longueurs des couloirs, tout en ne portant aucun préjudice au parti architectural adopté.

Façades. Bonne appropriation de l'architecture au caractère particulier de l'édifice et à son entourage.

Coût des constructions. Réalisation possible de la construction dans des limites financières raisonnables.

A ce dernier point de vue, il peut être intéressant de constater que la moyenne des cubes des 29 projets et variantes examinés en détail ascende à 70 175,31 m³. Celle des 12 derniers projets, comprenant les éliminations du 4° tour et les projets primés atteint 67 963,85 m³, chiffre qui se rapproche davantage des prévisions, basées sur 60 000 m³ environ.

Si l'ensemble de ce concours n'a pas donné tout à fait ce que l'on était en droit d'en attendre, il n'en demeure pas moins certain que son résultat a fait faire un pas décisif à la réalisation de cet intéressant problème et nous ne douton<sub>s</sub> pas que, confiée à des mains habiles, l'étude définitive du nouveau palais fédéral de justice de Lausanne ne finisse par arriver à contenter les plus difficiles, soit en matière d'art, soit comme solution pratique.

Ayant ainsi terminé sa mission, le jury tient spécialement à remercier les cinq lauréats du concours, ainsi que la très grande majorité des concurrents, pour l'effort considérable qu'ils ont fait en vue de la réussite de cet important travail, qui fera, nous l'espérons par la suite, honneur à la Confédération et à la Ville de Lausanne.

Lausanne, le 15 septembre 1913.

M. Camoletti, G. Favey, A. Flükiger, Ch. Melley, M. Muller.

# Résultats du concours pour le plan d'extension d'Interlaken.

- 1ºr prix (fr. 2000) au projet Beatus de MM. Heyer et Arter, architectes, à Zurich.
- 2<sup>me</sup> prix (fr. 1600) au projet 4000 de M. F. von Niederhäusem, architecte, avec la collaboration de M. A. Stræssle, géomètre, à Olten.
- 3<sup>me</sup> prix (fr. 1400) au projet Bödeli de MM. J. et Ad. Ruegg. architectes, à Zurich, et J. Allensbach, à Gossau.
- 4<sup>me</sup> prix (fr. 800) au projet Rameli de MM. E. Niggli et Aug. Rufer, architectes, et E. Blatter, géomètre, à Interlaken. L'achat de deux projets sera recommandé.